

**7951/24**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 mars 2024

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 mars 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement (UE)  
2020/1998 concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des  
droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits**

E18695

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*